

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 210

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 24 F

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, après le mot :

« sécurité »,

insérer les mots :

« et de conditions de travail ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.